

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT
de la Commune de
HERBECOURT

Dressé par M^{re} F. BISSIÈRE, Géomètre

PLAN D'ENSEMBLE

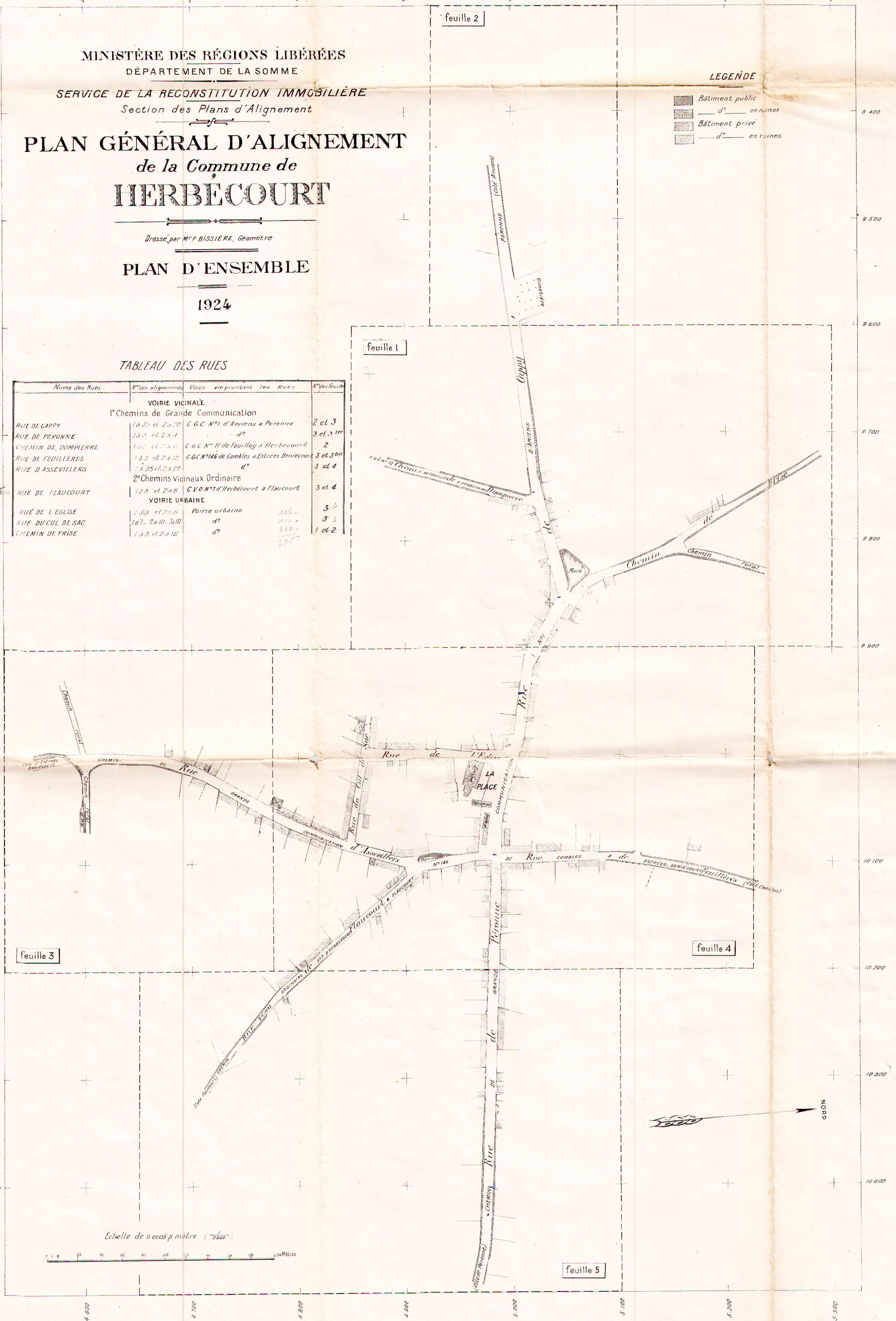
1924

TABLEAU DES RUES

Noms des Rues	N ^{os} alignements	Voies empruntant les Rues	N ^{os} des feuillets
VOIRIE VICINALE			
1 ^{er} Chemins de Grande Communication			
RUE DE CAPPY	13.25 et 25.00	C.G.C. N ^o 1 d'Amiens à Peronne	2 et 3
RUE DE PÉRONNE	13.5 et 25.4	d ^o	3 et 3 bis
CHEMIN DE DOMPIERRE	13.5 et 25.4	C.G.C. N ^o 11 de Faviillay à Herbécourt	2
RUE DE FEUILLERES	13.5 et 25.12	C.G.C. N ^o 146 de Comblès à Estreées Denicourt	3 et 3 bis
RUE D'ASSEVILLERS	13.25 et 25.22	d ^o	3 et 4
2 ^e Chemins Vicinaux Ordinaire			
RUE DE FLAUCOURT	13.5 et 25.8	C.V.O. N ^o 7 d'Herbécourt à Flaucourt	3 et 4
VOIRIE URBAINE			
RUE DE L'ÉGLISE	13.5 et 25.8	Voie urbaine	3 et 4
RUE DUCUL DE SAC	13.7 et 25.10-25.10	d ^o	3 et 4
CHEMIN DE FRISE	13.3 et 25.16	d ^o	1 et 2

LEGENDE

-  Bâtiment public
-  Bâtiment privé
-  d^o en ruines
-  d^o en ruines



MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT de la Commune de HERBECOURT

Dressé par M^r BISSIÈRE . F. , Géomètre

FEUILLE 4

1924

NORD

Rue de Cappy. CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N°1
Les alignements tracés en bleu n° 1 et 2 homologues par arrêté préfectoral du 15 Mars 1924 sont modifiés et remplacés par les alignements tracés en rouge n° 1 à 25 et 2 à 20

Rue d'Assevillers. CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N°145
Les alignements tracés en bleu n° 1 à 19 et 2 à 20 homologues par arrêté préfectoral du 15 Mars 1924 sont modifiés et remplacés par les alignements tracés en rouge n° 1 à 25 et 2 à 22

Rue de Feuillères. CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N°146
Les alignements tracés en bleu n° 1 à 5 et 2 à 6 homologues par arrêté préfectoral du 15 Mars 1924 sont modifiés et remplacés par les alignements tracés en rouge n° 1 à 9 et 2 à 12

Rue de Péronne. CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N°1
Les alignements tracés en bleu n° 1 à 5 et 2 à 6 homologues par arrêté préfectoral du 15 Mars 1924 sont modifiés et remplacés par les alignements tracés en rouge n° 1 à 13 et 2 à 4

Echelle de 1 000 par mètre (1/500)

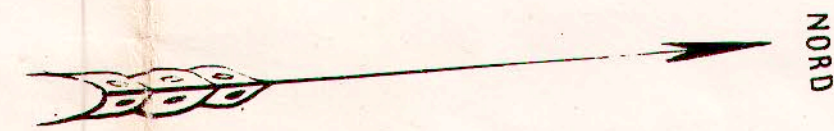
MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
SERVICE DE LA RECONSTITUTION IMMOBILIÈRE
Section des Plans d'Alignement

PLAN GÉNÉRAL D'ALIGNEMENT de la Commune de HERBÉCOURT

Dressé par M^r BISSIÈRE . F. Géomètre.

FEUILLE 1

1924



- LEGENDE**
- Bâtiment public
 - d^e en ruines
 - Bâtiment privé
 - d^e en ruines
 - Rez-de-Chaussée
 - Construction de 1^{er} étage
 - 2^e étage
 - d^e en pierre de taille
 - d^e en briques
 - d^e en bois
 - d^e en torchis
 - d^e provisoire
 - d^e médiocre
 - d^e en bon état (solide)
 - Haie
 - Treillage
 - Alignement ancien conservé ou
 - Alignement nouveau projeté
 - Alignement ancien à modifier
 - Terrain à rendre à la voie publique ou à acquérir par la commune
 - Terrain à réparer ou de la voie publique
 - Limite de voirie

Echelle de 1:000 par mètre (1/1000)